

**CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2019  
COMPTE-RENDU SUCCINCT  
AFFICHÉ LE 20 DÉCEMBRE 2019**

**Le seize décembre deux mil dix-neuf à vingt heures**, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de **Madame DAVID Delphine, Maire élue**.

**Nombre de conseillers en exercice :**

29

**Date d'envoi de la convocation :**

**09 décembre 2019**

**PRESENTS :**

**Les Adjoints au maire :**

**Mesdames** FOUCARD – GRELIER – HUET – LE PALMEC – SEMPEY.

**Messieurs** DENEUVE – PERON.

**Les Conseillers Municipaux :**

**Mesdames** BARBEDOR – BOURGOGNON – DAUGAN – FAUCHOUX – GANDIN – HERRISSON – LE GUELLEC – PRUDOR – ROUAUX.

**Messieurs** BRETEAU – ENIZAN – ETIENNE – GUERIN – JOSTE – PARTHENAY (arrivé à 20h06) – PETTIER – RENAULT – TILLARD.

**PROCURATIONS :**

MME FOUCARD a donné procuration à MME DAVID,

M. LANGEVIN a donné procuration à MME HUET,

M. THIRION a donné procuration à M. DENEUVE.

**SECRETAIRE** : MME BOURGOGNON.

N°	RAPPORTEUR	OBJET	VOTES
19-182	MME LE MAIRE	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 04 NOVEMBRE 2019	<b>Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents lors de la réunion du 04 novembre 2019 (M. PARTHENAY absent pour ce vote), le Conseil Municipal :</b> - <b>ADOpte</b> le procès-verbal de la réunion du 04 novembre 2019.
<b>DÉVELOPPEMENT URBAIN</b>			
19-183	M. DENEUVE	DÉLIBÉRATION RELATIVE A L'ACQUISITION DE BIENS PAR VOIE AMIABLE - AMÉNAGEMENT DE L'ENTRÉE DE VILLE : GIRATOIRE RD 72	<b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b> - <b>AUTORISE</b> le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition amiable, hors frais hors droit, au prix de 70 €/m <sup>2</sup> , des parcelles suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Parcelle C n°66 p – future parcelle C n°1 594, pour une superficie de 595 m<sup>2</sup> ;</li> <li>• Parcelle C n°1 440 p – future parcelle C n°1 597, pour une superficie de 36 m<sup>2</sup> ;</li> <li>• Parcelle C n°1 530 p – future parcelle C n°1 598, sise pour une superficie de 23 m<sup>2</sup>.</li> </ul>

19-184

M. DENEUVE

ZAC BROMEDOU NORD -  
ORGANISATION ET  
OUVERTURE DE LA  
PROCEDURE DE  
PARTICIPATION DU PUBLIC  
PAR VOIE ELECTRONIQUE DU  
PROJET DE CREATION DE LA  
ZAC ET DE SON ETUDE  
D'IMPACT

**Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **DÉCIDE** que le projet de création de la ZAC Bromedou partie Nord, de la commune de Montfort-sur-Meu, l'étude d'impact de ce projet, les avis émis sur le projet et l'étude d'impact, seront soumis à la participation du public par voie électronique, en application des articles L. 123-19 et R. 123-46-1 du Code de l'environnement, du 6 janvier au 4 février 2020 inclus ;
- **APPROUVE** les modalités d'ouverture et d'organisation de la procédure de participation du public par voie électronique proposées par Madame le Maire, à savoir :
  - o Le dossier soumis à la participation du public comprendra :
    - Le projet de dossier de création de la ZAC comprenant :
      - o Un plan de situation ;
      - o Un plan du périmètre du projet de la ZAC Bromedou ;
      - o Le rapport de présentation du projet ;
      - o Le régime de la zone au regard de la taxe d'aménagement ;
    - L'étude d'impact et son résumé non technique ;
    - L'étude de faisabilité sur le potentiel des énergies renouvelables ;
    - La notice explicative sur la procédure ;
    - L'information datée du 21 octobre 2019 de la MRAe (Autorité environnementale) selon laquelle elle n'a pas pu émettre un avis sur l'étude d'impact ;
    - Les avis du Conseil départemental d'Ille-et-Vilaine et de Montfort communauté ;
    - La délibération tirant le bilan de la concertation préalable à laquelle est annexé le document de synthèse de la concertation.
  - o 15 jours au moins avant le début de la mise à disposition, des avis mentionnant les informations essentielles relatives au projet de création de ZAC et à la procédure dans laquelle la participation du public s'insère, telles qu'imposées par l'article L. 123-19 du Code de l'environnement, seront publiés en Mairie et dans le périmètre du projet de ZAC sur le secteur de Bomedou, par voie de presse, dans la presse locale (Ouest-France et 7 Jours : Les Petites Affiches de Bretagne) et le bulletin municipal, sur le site internet de la commune de Montfort-sur-Meu à l'adresse suivante <https://www.montfort-sur-meu.bzh/vivre/urbanisme/enquetes-publiques/> et affichés dans le périmètre du projet de ZAC sur le secteur de Bromedou ;
- **DÉCIDE** que la procédure de participation du public sera ouverte du 6 janvier au 4 février 2020 inclus ;
- **DÉCIDE** que le public pourra consulter le dossier sur le site de la mairie de MONTFORT : <https://www.montfort-sur-meu.bzh/vivre/urbanisme/enquetes-publiques/> ;
- **DÉCIDE** que le public pourra consigner ses observations et ses propositions par voie électronique via le site internet de la collectivité, à l'adresse électronique suivante : [concertationzac@montfort-sur-meu.fr](mailto:concertationzac@montfort-sur-meu.fr) . Tout courriel parvenu après le 4 février 2020 sera écarté et non pris en compte. De même, toute observation ou proposition qui ne sera pas transmise sur l'adresse électronique ne sera pas prise en considération ;

			<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>DÉCIDE</b> que le public pourra consulter les observations et propositions formulées, sur le site internet de la commune à l'adresse suivante <a href="https://www.montfort-sur-meu.bzh/vivre/urbanisme/enquetes-publiques/">https://www.montfort-sur-meu.bzh/vivre/urbanisme/enquetes-publiques/</a> ;</li> <li>- <b>DÉCIDE</b> qu'à l'issue de la participation du public, une synthèse des observations et des propositions sera rédigée et le dossier de création de la ZAC, éventuellement modifié pour tenir compte des remarques et avis, sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal, dans un délai qui ne peut être inférieur à 4 jours à compter de la clôture de la procédure de participation ;</li> <li>- <b>DÉCIDE</b> que, au plus tard à la date de la publication de la décision de création de la ZAC et pendant une durée minimale de trois mois, la synthèse des observations et propositions du public avec l'indication de celles dont il a été tenu compte, les observations et propositions déposées par voie électronique ainsi que, dans un document séparé, les motifs de la décision, seront rendus publics par voie électronique sur le site internet de la ville. ;</li> <li>- <b>CHARGE</b> le Maire de veiller au bon déroulement de cette procédure et de l'autoriser à prendre tout acte nécessaire à sa parfaite exécution, notamment de faire publier un avis, afin d'informer le public de cette consultation, selon les modalités ci-dessus définies ;</li> <li>- <b>CHARGE</b> le Maire de rédiger une synthèse des observations et des propositions du public à soumettre au Conseil Municipal au moment de prendre la décision de créer la ZAC ;</li> <li>- <b>DÉCIDE</b> que la Commune prendra en charge l'ensemble des frais afférents à cette procédure de participation ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette consultation du public par voie électronique.</li> </ul>
19-185	MME LE MAIRE	AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DES GENS DU VOYAGE 2020-2025	<p><b>Après avoir délibéré, à 21 voix pour et 8 contre (MMES GANDIN, HÉRISSON, HUET, LE PALMEC ET MM. DENEUVE, LANGEVIN, PETTIER, TILLARD), le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>EMET</b> un avis favorable au projet de schéma susvisé.</li> </ul>
<b>ÉDUCATION – SOLIDARITÉ - FAMILLE</b>			
19-186	MME LE PALMEC	DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE PROJET CIRQUE DE L'ÉCOLE DU MOULIN A VENT	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ATTRIBUE</b> la subvention exceptionnelle de fonctionnement à l'école élémentaire du Moulin à Vent ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à verser la somme correspondante à l'OCCE de l'école élémentaire du Moulin à Vent.</li> </ul>
19-187	MME LE PALMEC	CONVENTION DE PARTENARIAT MONTFORT COMMUNAUTÉ - VILLE DE MONTFORT - ASSOCIATION LES PETITS CHOUNS	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer la convention de partenariat entre Montfort Communauté, la Commune de Montfort-Sur-Meu et l'association « Les Petits Chouns ».</li> </ul>

**SPORT – CULTURE – VIE ASSOCIATIVE – JEUNESSE – RELATIONS INTERNATIONALES**

19-188	M. PETTIER	AVENANT 2020 - PROTOCOLE D'ACCORD SUR L'OUVERTURE EXCEPTIONNELLE DES COMMERCES LES JOURS FÉRIÉS ET DIMANCHES DE 2017 A 2020	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer l'avenant 2020 du protocole d'accord sur l'ouverture exceptionnelle des commerces les jours fériés et dimanche de 2017 à 2020 sur Montfort Communauté, ainsi que tous les documents qui y sont liés.</li> </ul>
19-189	MME SEMPEY	DEMANDE DE GRATUITÉ DE LA SALLE RUE DE HENNAU PAR LE CLPS L'ENJEU COMPÉTENCES DE DÉCEMBRE 2019 à MAI 2020	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>ACCORDE</b> la gratuité de la salle rue de Hennau de décembre 2019 à mai 2020 les lundis de 9h à 12h au CLPS L'Enjeu Compétences ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer les contrats et tout document y afférent.</li> </ul>

**FINANCES – ADMINISTRATION GÉNÉRALE - RH**

19-190	M. PERON	DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2020	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>☐ <b>VALIDE</b> la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2020 ;</li> <li>☐ <b>PREND</b> acte des orientations annoncées.</li> </ul>
19-191	MME SEMPEY	ENTRETIEN DES LOCAUX - REPRISE EN REGIE DE 2 MARCHÉS AU 01/01/2020	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>VALIDE</b> les suppressions et les créations de postes présentées en séance ;</li> <li>- <b>ADOpte</b> les modifications du tableau des effectifs qui en découlent ;</li> <li>- <b>PRÉVOIT</b> les crédits nécessaires au budget 2020.</li> </ul>
19-192	MME SEMPEY	MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EFFECTIFS	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>VALIDE</b> les suppressions et les créations de postes présentées en séance ;</li> <li>- <b>ADOpte</b> les modifications du tableau des effectifs qui en découlent ;</li> <li>- <b>PRÉVOIT</b> les crédits nécessaires au budget 2020.</li> </ul>
19-193	MME SEMPEY	CRÉATION DE POSTES NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE ET SAISONNIER D'ACTIVITÉ	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>CRÉE</b> les postes non permanents pour accroissement temporaire et saisonnier d'activité, tels que présentés en séance ;</li> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer le contrat afférent ;</li> <li>- <b>PRÉVOIT</b> les crédits au budget 2020.</li> </ul>

**DOCUMENTS SUR TABLE**

19-194	MME SEMPEY	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLES MUNICIPALES Année 2019-2020 - Salle de musculation du gymnase des Batailles pour EAPB.	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer la convention de mise à disposition de la salle de musculation des Batailles entre la Ville, le lycée René Cassin et l'Entente Athlétique du Pays de Brocéliande.</li> </ul>
--------	------------	---	---

19-195	MME SEMPEY	CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLES MUNICIPALES Année 2019-2020 - Salle de musculation du gymnase des Batailles pour la brigade de Gendarmerie.	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>AUTORISE</b> le Maire à signer la convention de mise à disposition de la salle de musculation des Batailles entre la Ville, le lycée René Cassin et la brigade de gendarmerie de Montfort-sur-Meu.</li> </ul>
19-196	MME HUET	INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT - ENQUETE PUBLIQUE GAEC GRANDE TREMBLAIS (BREAL-SOUS-MONTFORT) - AVIS DE LA COMMUNE DE MONTFORT-SUR-MEU	<p><b>Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>EMET</b> un avis défavorable au projet, au regard : <ul style="list-style-type: none"> <li>• du plan d'épandage proposé sur la Ville, jugé trop proche des habitations, de plans d'eau et d'exploitations engagées dans une agriculture biologique ;</li> <li>• de la distance avec le siège de l'exploitation.</li> </ul> </li> </ul>

**Delphine DAVID,**  
**Maire**  
**Conseillère Régionale**

